



COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE
(de l'UNESCO)

Trente-troisième session de l'Assemblée

UNESCO, Paris, 25 juin – 3 juillet 2025

Points 3.5 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DE LA COI SUR SES ACTIVITÉS (2024-2025)
À LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'UNESCO À SA 43^E SESSION

Résumé

En application de l'article 3.2 des Statuts de la Commission océanographique intergouvernementale ([IOC/INF/1148](#)) et de l'article 49.2 de son Règlement intérieur ([IOC/INF/1166](#)), la COI établit des rapports périodiques sur ses activités, qui sont présentés à la Conférence générale de l'UNESCO. Le présent rapport couvre la période 2024-2025 et porte sur les principaux résultats obtenus dans la mise en œuvre du premier exercice biennal du Programme et budget de la COI pour 2024-2025, contribuant à la *Stratégie à moyen terme de la COI pour 2022-2029* et à ses objectifs de haut niveau, ainsi qu'à la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2022-2029 (41 C/4) en ce qui concerne l'Objectif stratégique 2 « Œuvrer à l'édification de sociétés durables et à la protection de l'environnement par la promotion de la science, de la technologie, de l'innovation et du patrimoine naturel » et son Effet 3 « Renforcer la connaissance en faveur de l'action climatique, de la biodiversité, de la gestion de l'eau et de l'océan, et de la réduction des risques de catastrophe ».

Après avoir été examiné par l'Assemblée, le rapport sera présenté à la Conférence générale de l'UNESCO à sa 43^e session sous la cote 43 C/REP/__, en précisant que des informations plus détaillées, dont l'analyse par fonction de la COI, figurent dans le rapport du Secrétaire de la COI à la 33^e session de l'Assemblée de la COI ([IOC/A-32/3.2.Doc\(1\)](#) et Addendum).

La décision proposée porte la cote Déc., A-33/3.5 dans le Document relatif aux décisions à adopter (document [IOC/A-33/AP Rev.](#)) de la 33^e session de l'Assemblée de la COI.

Évaluation stratégique

1. Le but statutaire de la COI est double. Il consiste en premier lieu à « *promouvoir la coopération internationale et [...] coordonner les programmes de recherche, les services et le renforcement des capacités afin d'accroître les connaissances relatives à la nature et aux ressources des océans et des zones côtières* » et, en second lieu, à « *appliquer ces connaissances à l'amélioration de la gestion, au développement durable, à la protection du milieu marin et aux processus de prise de décisions par ses États membres* » (Article 2, alinéa 1 des [Statuts de la COI](#))

2. Le processus d'apprentissage commence par l'observation continue de l'océan, qui produit des données océaniques pour la recherche, l'analyse et la modélisation. Les priorités fixées par les organes directeurs de la COI pour l'exercice budgétaire en cours tiennent compte de ce fonctionnement et ont constitué un axe essentiel du travail de la Commission. La part du budget ordinaire de l'UNESCO allouée à la COI pour l'exercice 2024-2025 (42 C/5) ayant été portée à 3 % à la demande de ses États membres, l'application des enseignements et des connaissances, qui constitue le deuxième volet de notre mandat, a acquis une importance grandissante en raison du renforcement du paysage de la gouvernance mondiale des océans et de la pertinence accrue des politiques et des mécanismes de gouvernance régionaux. Le développement des activités de la COI en matière d'observations et de données océaniques s'est traduit par des produits et des services qui soutiennent, par exemple, la composante de surveillance marine du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, ou encore l'application du traité relatif à la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale et des cadres relatifs à la pollution, et qui consolident le rôle de la COI en tant que partenaire mondial du savoir pour la planification durable de l'océan.

3. Ce double objectif d'apprentissage et d'application correspond à la visée de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030), coordonnée par la COI. Les programmes et projets menés par la COI au titre de la Décennie de l'Océan vont de l'observation à la recherche, en passant par la planification durable de l'océan. Ils constituent des laboratoires d'expérimentation d'approches transformatrices de la production de connaissances actualisées, pertinentes et élaborées conjointement qui sont directement applicables à la prise de décisions. La Décennie de l'Océan fournit un cadre aux programmes de la Commission pour travailler sur des questions émergentes selon de nouvelles modalités et avec de nouveaux partenaires, en se fondant sur les idées du processus Vision 2030 synthétisées dans la Déclaration de Barcelone, issue de la Conférence de la Décennie de l'Océan 2024, et dans l'évaluation à mi-parcours. La Conférence des Nations Unies sur l'océan 2025 offre une occasion unique d'accélérer les initiatives en matière d'observation de l'océan, de cartographie des fonds marins et de disponibilité de données océaniques exploitables, afin de soutenir la prise de décisions fondée sur la science et d'encourager la collaboration mondiale en faveur de la durabilité de l'océan.

Fonctions de la COI : faits saillants

4. Le deuxième *Rapport sur l'état de l'océan*, qui a été publié en juin [2024](#), présente les résultats d'activités et d'analyses scientifiques liées à l'océan qui visent à décrire l'état actuel et futur de ce milieu, en se penchant sur des aspects physiques, chimiques, écologiques, socioéconomiques et de gouvernance, avec en ligne de mire les sept résultats de la Décennie de l'Océan. L'élaboration de l'édition 2026 du Rapport est en cours.

5. Les données soumises par la COI au titre de l'indicateur 3.1 de l'ODD 14 (Acidité moyenne des mers (pH) mesurée à plusieurs points de prélèvement représentatifs) ont été recueillies auprès d'un plus grand nombre de pays et de points de prélèvement (178 points de prélèvement en 2021 ; 765 points de prélèvement dans 44 pays en 2025). Le réseau mondial d'experts sur l'acidification de l'océan coordonné par la COI compte aujourd'hui plus de 1 500 membres de 116 pays (dont 26 en Afrique et 23 PEID) et continue de se développer. Le portefeuille d'activités de la COI visant à conserver, restaurer et gérer durablement les écosystèmes côtiers à carbone bleu a continué de s'étoffer, notamment dans le cadre du programme de la Décennie mondiale de l'Océan pour le carbone bleu.

6. D'après le constat que les programmes conjoints entre la COI, le système des Nations Unies et d'autres organisations internationales sont des moyens importants de tirer parti des activités de la COI et de les renforcer pour mieux servir la société, et que ces programmes doivent être étayés par des accords opportuns et pertinents, un mémorandum d'accord révisé de quatre ans pour le Système mondial d'observation du climat (SMOC) a été négocié avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Conseil international pour la science (CSI). En outre, un mémorandum d'accord a été signé en avril 2024 entre la COI de l'UNESCO et la FAO afin d'officialiser le parrainage conjoint du Groupe intergouvernemental chargé d'étudier les efflorescences algales nuisibles (IOC-FAO/IPHAB). La COI, en tant qu'organisme co-parrainant le Programme mondial de recherche sur le climat, a organisé une réunion du Comité scientifique mixte au Siège de l'UNESCO en mai 2025.

7. Le Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) coordonne plus de 8 700 plates-formes d'observation de l'océan réparties au sein de 13 réseaux mondiaux d'observation de l'océan, gérés par 83 États membres (dont 9 en Afrique et 9 PEID). Plus de 120 000 observations océaniques sont fournies chaque jour aux systèmes de prévisions opérationnelles, selon les données du Centre opérationnel (OceanOPS) de la COI et de l'Organisation météorologique mondiale (OMM). Le GOOS a continué de renforcer la coordination, l'intégration et la promotion de l'observation de l'océan à l'échelle mondiale, tout en faisant progresser la participation des parties prenantes ainsi que la résilience et la réactivité du Système. D'importantes avancées ont été réalisées dans l'unification des éléments de données de la COI en vue de la mise en place d'une architecture de données de pointe. Le Conseil collaboratif mixte OMM-COI a établi des domaines de travail prioritaires, à savoir : la définition du Réseau mondial d'observation de base (GBON) pour les océans ; l'amélioration de la gestion et de l'interopérabilité des données ; le renforcement de la résilience côtière et maritime ; et le renforcement du développement des capacités par le biais de formations conjointes et de la collaboration.

8. Le Système de données et d'information océanographiques (ODIS) est une fédération de systèmes de données indépendants comprenant des systèmes de données continentaux, des systèmes de données nationaux ainsi que des systèmes gérés par de petites organisations. Ce système, dont le développement se poursuivra, relie actuellement 55 catalogues ou nœuds de données de 45 organisations partenaires, ce qui en fait un écosystème numérique durable, interopérable et inclusif à l'intention de toutes les parties prenantes de l'océan. Dans le cadre d'une action conjointe entre le GOOS et le Système d'information sur la biodiversité de l'océan (OBIS) de l'IODE, des informations ont été recueillies auprès de 638 programmes de surveillance biologique active à long terme et intégrées à une plate-forme de métadonnées en ligne (portail BioEco), qui sera connectée à l'ODIS et deviendra une infrastructure permettant de surveiller l'état de la composante « biologie marine » du GOOS. L'OBIS héberge désormais 136 millions d'observations d'espèces et continue de croître avec plus d'un million de relevés fournis mensuellement par plus de 1 000 institutions de 99 pays.

9. Le projet d'expéditions d'ADN environnemental (ADNe) sur les sites du patrimoine mondial marin, financé par le Gouvernement flamand (Royaume de Belgique) et mis en œuvre conjointement avec le Centre du patrimoine mondial, s'est achevé en décembre 2024. Il a fait apparaître le potentiel transformateur que présente l'ADNe en tant que méthode économique et accessible de suivi et de protection de la biodiversité océanique. Pendant trois ans, des campagnes d'échantillonnage ont été menées sur 21 sites marins du patrimoine mondial de l'UNESCO de 19 pays. Le Réseau d'alerte aux invasions biologiques marines des îles du Pacifique (PacMAN), financé par le Gouvernement flamand (2020-2024), a mis en place un système de bout en bout de surveillance, d'échantillonnage et d'analyse des espèces marines envahissantes à l'aide de technologies moléculaires, dans le cadre d'un projet pilote mis en œuvre aux Fidji qui a permis de détecter la présence de deux espèces non identifiées jusqu'alors.

10. Le Programme relatif aux tsunamis a continué de mettre l'accent sur le développement des capacités dans tous les bassins océaniques, grâce au renouvellement des accords conclus avec :

- l'Agence pour la météorologie, la climatologie et la géophysique de la République d'Indonésie, qui héberge le Centre d'information sur les tsunamis dans l'océan Indien (IOTIC), pour la période 2023-2027 ;
- le Groupe de gestion des zones côtières de la Barbade, qui héberge le Centre d'information sur les tsunamis dans les Caraïbes (CTIC), pour la période 2024-2029 ;
- le Bureau de météorologie de l'Australie, qui héberge le bureau du Système d'alerte aux tsunamis et de mitigation dans l'océan Indien (IOTWMS) à Perth (Australie), pour la période 2023-2027.

11. Le deuxième colloque mondial sur les tsunamis, tenu à Banda Aceh, a commémoré le 20^e anniversaire du tsunami qui a frappé l'océan Indien en 2004. Les participants ont fait le point sur les progrès accomplis (100 communautés certifiées Tsunami Ready dans 31 États membres, dont 15 PEID) et ont lancé un appel à investir pour que 100 % des communautés côtières à risque soient certifiées Tsunami Ready d'ici à 2030.

12. L'équipe du Programme scientifique conjoint COI-SCOR sur les efflorescences algales nuisibles (GlobalHAB) a élaboré un nouveau plan décennal pour un programme international de recherche sur les efflorescences algales nuisibles. Un nouveau partenariat avec la Nippon Foundation et le PNUE a axé ses efforts sur l'établissement d'un plan de mise en œuvre décennal pour « *un océan mondial libéré des effets néfastes de la pollution d'ici à 2050* ». Le concept a été présenté lors du Sommet mondial sur l'océan, qui a eu lieu à Tokyo (Japon) en mars 2025.

13. La COI a intensifié ses efforts dans le domaine de la planification de l'espace marin (PEM), ce qui s'est traduit par l'organisation de nombreuses formations de l'Académie mondiale OceanTeacher et par la parution, en 2024, de deux publications sur la participation des populations autochtones et des communautés locales à la PEM et, en 2025, de quatre boîtes à outils sur l'intégration de la biodiversité, du climat, des données spatiales et de l'éolien en mer dans la PEM. Un nouvel outil d'évaluation rapide destiné à faciliter la planification nationale a été mis à l'essai dans sept pays d'Afrique, du Pacifique occidental, d'Amérique latine et des Caraïbes. Cette activité continuera de bénéficier du soutien financier du Gouvernement suédois et de la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche (DG MARE) de la Commission européenne. Les travaux de la COI en matière de PEM offrent une base solide pour faire progresser l'élaboration d'une stratégie à l'échelle de la COI sur la planification et la gestion durables de l'océan, ainsi que le nouveau programme de la Décennie sur la planification durable de l'océan, qui a été lancé lors de l'édition 2024 de la Conférence de la Décennie de l'Océan, à Barcelone.

14. Un groupe d'experts mandaté par l'Assemblée de la COI a travaillé à l'élaboration du plan d'exécution de la [Stratégie de la COI pour le développement des capacités \(2023-2030\)](#). L'Académie mondiale OceanTeacher a continué de se développer, en proposant un nombre croissant de formations (plus de 50 cours par an) à environ 14 000 bénéficiaires dans le monde. Composée d'un réseau de 17 centres de formation régionaux et spécialisés, l'Académie reste active et des dizaines de partenaires supplémentaires ont rejoint ses initiatives de formation au cours des deux dernières années. L'Académie, qui est certifiée ISO 29993:2017 en tant que prestataire de services de formation, délivre chaque année des certificats à des centaines de participants aux formations et garantit la mise à disposition d'un système de gestion de l'apprentissage normalisé de qualité. Grâce à l'initiative de développement des capacités de la COI soutenue financièrement par l'Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD), cinq activités conçues conjointement avec des organes subsidiaires régionaux et techniques ont été lancées en 2024 : (i) mise en place de systèmes d'alerte précoce pour faire face aux efflorescences algales nuisibles en Afrique ; (ii) Système mondial d'observation du niveau de la mer (GLOSS) en Afrique (phase 1 – Afrique du Nord) ; (iii) appui à la planification stratégique et au développement des capacités en matière

d'observations océaniques sous l'égide du GOOS-Afrique ; (iv) centre de données sur la biodiversité en haute mer ; (v) stages OceanTraining visant à renforcer les capacités humaines globales liées au mandat de la COI. De nouveaux financements reçus en décembre 2024 ont été affectés au soutien du développement des systèmes d'alerte précoce aux efflorescences algales nuisibles en Afrique, y compris l'actualisation de l'infrastructure de gestion des données à l'appui de ces systèmes, permettant de déterminer les liens entre les efflorescences et la désoxygénation et de s'assurer que les observations associées aux systèmes alimentent le GOOS.

15. Les formations multilingues et les modules d'apprentissage en ligne relatifs à l'initiation à l'océan ont continué d'être mis à disposition par l'intermédiaire de l'Académie mondiale OceanTeacher. La version en swahili du kit pédagogique [Accès aux connaissances de l'océan pour tous](#) est désormais accessible à plus de 2 000 000 de locuteurs de kiswahili de la sous-région de l'Afrique de l'Est, y compris de la République démocratique du Congo, des Comores, du Kenya, de la République-Unie de Tanzanie et de la Somalie.

16. Afin de garantir le succès de notre action en faveur de la priorité globale Afrique, il est essentiel de suivre l'évolution des priorités et des stratégies nationales et régionales. L'équipe spéciale de la Décennie de l'Océan pour l'Afrique a encouragé la mise en œuvre de la [Feuille de route de la Décennie de l'Océan pour l'Afrique](#), notamment l'élaboration et le lancement d'un nouveau programme de la Décennie sur la gestion durable de l'océan en Afrique. De même, l'équipe spéciale sur l'Amérique tropicale et les Caraïbes a supervisé l'application de la feuille de route régionale pour la mise en œuvre de la Décennie. Dans la région du Pacifique occidental, des efforts considérables ont été déployés pour que les sciences océaniques tiennent compte des besoins de la société, notamment par le biais d'accords nationaux et internationaux et de cadres stratégiques. Une étape importante a été franchie avec l'organisation, en Thaïlande, de la deuxième conférence régionale de la Décennie de l'Océan et de la 11^e conférence internationale de la Sous-Commission de la COI pour le Pacifique occidental (WESTPAC) sur les sciences océaniques (22-25 avril 2024), qui ont rassemblé plus de 1 200 parties prenantes de 40 pays situés dans la région et au-delà. Un cadre d'action régional visant à accélérer la planification de l'espace marin (PEM) a été adopté pour étayer le projet [MSPglobal 2.0](#).

17. Contribuant à la Stratégie opérationnelle de l'UNESCO pour les PEID, la COI a encouragé la mobilisation des PEID en faveur de la Décennie de l'Océan par la mise en place d'un centre de coordination décentralisé pour la région des îles du Pacifique, hébergé par la Communauté du Pacifique, ainsi que par la création d'une équipe spéciale pour la région de l'Amérique tropicale et des Caraïbes chargée de superviser la mise en œuvre de la Décennie de l'Océan dans la région.

Défis et opportunités

18. **Lacunes en matière de capacités et de financement :** Bien que le rôle de la COI soit de plus en plus reconnu, le manque de personnel dans des secteurs identifiés comme étant « en situation d'extrême vulnérabilité » par les États membres de la Commission a posé d'importants problèmes. Ces lacunes en matière de capacités entravent non seulement l'exécution des programmes, mais aussi la capacité d'atteindre les objectifs ambitieux de mobilisation des ressources. Il est essentiel de maintenir et de faire évoluer les systèmes vitaux tels que le Système de données et d'information océanographiques (ODIS), le Système d'informations sur la biodiversité de l'océan (OBIS) et le Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) afin de permettre aux États membres de tenir leurs engagements nationaux et mondiaux. Ces systèmes, qui font partie intégrante des sciences, de l'industrie et de la gouvernance océaniques, ont besoin d'un financement stable et durable. La réalisation de toutes les promesses de la Décennie de l'Océan exige un investissement plus important. Des objectifs ambitieux, tels que la certification Tsunami Ready de 100 % des communautés à risque et la cartographie de l'ensemble des fonds marins en haute résolution dans le cadre du Programme Seabed2030, nécessitent des ressources accrues ainsi que des efforts coordonnés à l'échelle mondiale.

19. **Amélioration de l'impact grâce aux partenariats** : L'Alliance pour la Décennie de l'Océan continuera de favoriser des collaborations fructueuses. Les réseaux philanthropiques tels que le Dialogue des fondations pour la Décennie de l'Océan et les partenariats avec des organismes tels que le Forum Belmont et le Partenariat pour une économie bleue durable dirigé par la Commission européenne, offrent des possibilités d'initiatives conjointes et d'appels à l'action communs. La COI entend renforcer son rôle de partenaire du savoir dans le cadre d'initiatives du G20, du G7 et du Groupe de haut niveau pour une économie océanique durable. Le renforcement des partenariats avec les organisations internationales et les organismes des Nations Unies sera la clé de notre réussite. Des initiatives novatrices, comme la collaboration avec l'OMM et la course du Vendée Globe 2024, lors de laquelle les skippers ont collecté des données précieuses dans des régions où l'échantillonnage est insuffisant, comme l'océan Austral, ou encore le programme éducatif « SEA BEYOND » financé par le groupe Prada, continueront d'élargir la participation de la société civile.

20. **Adhésion accrue des États membres** : L'un des principaux objectifs étant de parvenir à une interaction plus efficace, plus rapide et plus dynamique entre les connaissances, la prise de décisions et la gestion dans le domaine des océans, il est également nécessaire de continuer de se demander si *notre façon de travailler* peut elle aussi être plus efficace, plus rapide et plus dynamique. Le processus de consultation sur « La COI et l'avenir de l'océan », lancé par l'Assemblée de la COI en vue de « rationaliser les opérations et d'optimiser l'utilisation des ressources, de façon à fournir la réponse la plus adaptée face à l'évolution rapide de l'agenda relatif à l'océan et aux demandes croissantes des États membres et des processus multilatéraux », permettra aux États membres de fournir des orientations stratégiques et de s'impliquer dans leur Commission.